



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question au Gouvernement n° 3076

Texte de la question

FORMATION À LA MEDECINE GENERALE

M. le président. La parole est à M. Alain Marty, pour le groupe UMP.

M. Alain Marty. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La médecine générale, la médecine de ville est essentielle pour notre système de soins.

Comment la formation des médecins généralistes est-elle assurée aujourd'hui ? À l'issue de la sixième année d'études, les étudiants passent l'examen national classant. Ensuite, un certain nombre d'entre eux choisiront une spécialité médicale ou chirurgicale, d'autres la médecine générale, et feront un diplôme d'études spécialisées. Ils sont en formation pendant six semestres. Un semestre est consacré à un stage chez un praticien en ville.

Aujourd'hui, les médecins praticiens accueillant les internes de médecine générale sont en grève. Dans deux jours, les internes de médecine générale organiseront une journée d'action. Quelles sont leurs attentes ?

Ils souhaitent la création d'une filière universitaire de médecine générale, permettant d'avoir des enseignants universitaires dans cette discipline, des chefs de clinique ambulatoire, un statut pour les maîtres de stage, la possibilité de développer cette médecine générale par des recherches, des thèses de médecine générale.

Des avancées importantes ont été accomplies ces derniers temps pour la mise en oeuvre de cette filière. Je souhaite connaître les engagements du Gouvernement en termes de moyens et de calendrier pour développer ces départements universitaires de médecine générale, si importants pour la formation des praticiens et sans doute aussi pour l'attractivité de la médecine générale, et donc pour le système de soins de notre pays.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Monsieur Marty, comme vous le savez, Xavier Bertrand, Gilles de Robien et moi-même sommes engagés dans la mise en oeuvre d'une reconnaissance statutaire de la médecine générale, à l'instar de ce qui est accordé aux autres spécialités.

Vous l'avez rappelé, un diplôme d'études spécialisées a été créé dès 2004, comme pour les autres spécialités médicales et la médecine générale est désormais considérée comme une option de la médecine interne par le Conseil national des universités. Il s'agit d'une véritable reconnaissance.

Nous sommes désormais engagés dans la création de cette filière universitaire, que vous appelez de vos voeux, avec de nouveaux postes de chef de clinique, de maître de conférence et de professeur des universités praticien hospitalier.

En 2006, nous avons déjà créé 20 postes de professeur associé. Le décret relatif à la mise en place de cette filière universitaire, qui vise à en fixer les modalités, sera promulgué au mois de mars prochain.

Une dotation complémentaire de 5 millions d'euros est prévue en 2007 pour la rémunération des maîtres de stage. Dès 2007, je vous le rappelle, 20 postes de chef de clinique seront créés. Une commission pour les dérogations de nomination sera mise en place l'année prochaine pour pourvoir aux emplois de maître de conférences et de professeur des universités.

Ce mouvement est sur les rails. Au-delà de ces dispositions réglementaires et statutaires, monsieur Marty, c'est la reconnaissance de la médecine générale, rien de moins, qui est en jeu au sein de notre système de soins.

Nous attendions, comme vous, depuis longtemps ce moment. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3076

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 décembre 2006